

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 2 mars 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 13

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2022-029

**RENOUVELLEMENT URBAIN
DES QUARTIERS ARISTE
BOLON/SIDR HAUTE
MODALITES DE
CONCERTATION**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mercredi deux mars, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par M. Zakaria Ali, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par M. Franck Jacques Antoine, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Barbara Saminadin par Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite et affichée le 18 février 2022.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 15 MARS 2022

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Claudette Clain Maillot à 17h12.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2022-029

RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS ARISTE BOLON/SIDR HAUTE MODALITES DE CONCERTATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivant et R.103-1 et suivant ;

Vu la délibération n° 2019-117 du conseil municipal du 1^{er} octobre 2019 approuvant le projet NPNRU tranche 1 à la convention pluri-annuelle ;

Vu la délibération n° 2021-127 du conseil municipal du 5 octobre 2021 approuvant l'avenant n° 1 de la convention pluri-annuelle du NPNRU tranche 1 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 17 février 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 2 mars 2022 ;

Considérant l'article L.103-2 qui fait obligation à la collectivité porteuse du projet de renouvellement urbain d'initier une démarche de concertation auprès des habitants concernés par le projet,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les modalités de la concertation du public concernant le projet de renouvellement urbain (NPNRU) des quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute ;

Article 2 : d'autoriser la mise en œuvre du programme d'information et de concertation autour de ce programme ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIRE CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS ARISTE MODALITES DE CONCERTATION

Envoyé en préfecture le 15/03/2022
Reçu en préfecture le 15/03/2022
Affiché le 15/03/2022
ID : 974-219740073-20220302-DL_2022_029-DE

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur les modalités de concertation et d'information du public mises en œuvre par la collectivité autour du projet de renouvellement urbain (NPNRU) des quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute.

Pour rappel, ce projet a fait l'objet d'un conventionnement avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), en date du 13 mars 2020 pour l'engagement d'une première tranche de travaux. En outre un avenant n° 1 a été adopté par le conseil municipal le 5 octobre 2021.

En effet, les articles L.103-2 et suivant du Code de l'urbanisme prévoient l'obligation faite à la collectivité porteuse du programme de renouvellement urbain de mettre en œuvre, au profit des habitants concernés, une information et une concertation relatives au projet, depuis sa conception jusqu'à sa validation et sa mise en œuvre. L'objectif de cette concertation est d'apporter aux intéressés un niveau d'information suffisant pour leur permettre de s'impliquer et de faire valoir leurs « expertises d'usage ».

Au-delà de ces obligations réglementaires, la ville de Le Port est soucieuse d'associer le plus étroitement possible les habitants au projet. Elle a donc mis en œuvre, un programme d'actions diversifié pour répondre à cette ambition :

- 7 réunions d'informations publiques : présentation du plan guide, présentation des projets de démolitions,
- Ateliers d'urbanisme autour de la destination future du site de Herbert Spencer par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ;
- Ouverture d'une maison de projet : lieu d'accueil, de réception et d'information du public,
- Diffusion du « mot du Maire »,
- Organisation d'une semaine portes ouvertes « Nouvo Lorizon » à la maison de projet,
- Mission de concertation autour du projet de groupe scolaire.

Alors que le projet connaît de nouveaux développements avec la signature d'un avenant n°1 à la convention globale, la Ville souhaite arrêter un nouveau programme pour prolonger la concertation engagée préalablement.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- Organisation de réunions publiques (à minima 2 réunions),
- Mise en œuvre d'ateliers de co-construction,
- Opération « portes ouvertes » à la maison de projet,
- Mise à disposition du public d'un dossier de concertation consultable à la maison de projet,
- Création d'outils de communication : bulletin trimestriel d'information, réalisation de courts métrages, création d'un site internet « Nouvo Lorizon ».

L'ensemble des actions engagées fera l'objet d'une information préalable, sur le site et dans le journal de la Ville, sur les réseaux sociaux et par affichage dans les équipements publics du quartier.

Un bilan annuel de concertation sera présenté au conseil municipal conformément à l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 15/03/2022

Reçu en préfecture le 15/03/2022

Affiché le 15/03/2022

 SLOW

ID : 974-219740073-20220302-DL_2022_029-DE

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver les modalités de la concertation du public concernant le projet de renouvellement urbain (NPNRU) des quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute ;
- d'autoriser la mise en œuvre du programme d'information et de concertation autour de ce programme ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

ANNEXE 1 : Périmètre NPNRU et secteurs de co-

Envoyé en préfecture le 15/03/2022

Reçu en préfecture le 15/03/2022

Affiché le 15/03/2022

ID : 974-219740073-20220302-DL_2022_029-DE

